

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 mars 2020, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Mme Sonia Tremblay est absente.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

31-03-2020

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Proposé par M. Jacques Lirette,  
Appuyé par Mme Ginette Camiré,  
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

32-03-2020

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :**

Proposé par M. Jacques Lirette,  
Appuyé par M. Raymond St-Onge,  
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit approuvé avec dispense de lecture.

33-03-2020

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 :**

M. Stéphane Camiré de Lachance Parent CPA Inc., est présent pour la présentation et l'adoption des états financiers de l'année financière 2019.

|                              | <b>Municipalité<br/>Saint-Bernard</b> | <b>Comité<br/>industriel<br/>Saint-Bernard</b> |
|------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------|
| Revenus                      | 4 135 785 \$                          | 10 000 \$                                      |
| Moins :                      |                                       |                                                |
| Dépenses                     | ( 2 697 916)                          | ( 15 990)                                      |
| Remboursement de la dette    | ( 258 990)                            |                                                |
| Activités d'investissement   | ( 860 161)                            |                                                |
| <b>Surplus de l'exercice</b> | <b><u>318 718</u> \$</b>              | <b><u>( 5 990) \$</u></b>                      |

**Solde du surplus non affecté de la Municipalité  
au 31 décembre 2019 : 589 824 \$**

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2019 tel que déposé.

34-03-2020

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - ATTESTATION DES DÉPENSES :**

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,  
Appuyé par M. Francis Gagné,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus au 31 décembre 2019 sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

35-03-2020

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

Proposé par M. Jocelyn Gagné,  
Appuyé par M. Jacques Lirette,  
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

|                                          |               |
|------------------------------------------|---------------|
| Chèques de C2000037 à C2000051           | 31 966.02 \$  |
| Paiements Internet L2000109 à L2000165   | 254 587.14 \$ |
| Carte de crédit VISA V2020001 à V2020009 | 758.82 \$     |
| Pour un grand total de :                 | 287 311.98 \$ |

36-03-2020

**DEMANDE DU SERVICE INCENDIE :**

Achat de 3 paires de bottes de combat à 445\$ par paire pour un total de 1 335\$ avant les taxes.

Suite à cette demande, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que ladite demande soit acceptée et payée.

37-03-2020

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE :**

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

Attendu que le rapport annuel 2019 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Attendu que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le directeur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

Attendu que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2019 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard adopte la partie du rapport annuel 2019 en lien avec la Municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

38-03-2020

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 304-2020 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU POTABLE, COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 896 000 \$ REMBOURSABLE EN 25 ANS :**

Attendu qu'il y a actuellement sur le territoire de la Municipalité une problématique importante relative à la qualité de l'eau potable qui nécessite un avis d'ébullition en permanence;

Attendu QU'il est d'intérêt de réaliser des travaux de construction d'une usine d'eau potable sur le lot no. 5 033 569 situé sur la rue Industrielle, dont la Municipalité est propriétaire, afin que la Municipalité soit en mesure de lever l'avis d'ébullition;

Attendu QUE la Municipalité a soumis une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour assurer le financement de ce projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

Attendu QUE la Municipalité prévoit aussi financer en partie le coût de ce projet à même le programme de la TECQ 2019-2023;

Attendu qu'il est urgent de régler cette problématique et, à cette fin, qu'il devient nécessaire de décréter par le présent règlement l'exécution de travaux de mise aux normes de l'eau potable;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Attendu que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter des travaux de mise aux normes de l'eau potable de même qu'une dépense et un emprunt de 4 896 000 \$ remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans. Le règlement prévoit que l'emprunt sera remboursé à même une taxe spéciale prélevée annuellement, à raison de 10 % sur tous les immeubles imposables situés sur l'ensemble du territoire de la Municipalité et à raison de 90 % de l'emprunt, à même le secteur « aqueduc » tel qu'il est défini au règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le no. 304-2020, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 2 mars 2020, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

39-03-2020

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO. 305-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT DIVERS CHANGEMENTS :**

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant divers changements. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

40-03-2020

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO. 306-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT DIVERS CHANGEMENTS :**

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 afin de modifier les usages autorisés dans les zones M-1, M-2, M-4, A-20 et RA-12. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

41-03-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MAIN-D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE MUNICIPAL :**

Considérant qu'il faut remplacer les bardeaux d'asphalte sur la toiture du Centre Municipal;

Considérant les soumissions reçues pour la main-d'œuvre :

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Construction Ferland Grenier  | 22 995.00 \$ plus les taxes |
| Sylar Inc.                    | 32 500.00 \$ plus les taxes |
| Construction Martin Nadeau    | pas soumissionné            |
| Luc Fillion, Constructek Inc. | pas soumissionné            |

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat pour la main-d'œuvre pour la réfection de la toiture du Centre Municipal au soumissionnaire le plus bas, soit Construction Ferland Grenier, au montant de 22 995.00 \$ plus les taxes.

42-03-2020

**ACHAT DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE MUNICIPAL CHEZ ÉMILE BILODEAU ET FILS INC. :**

Il est proposé par M. Francis Gagné,  
Appuyé par Mme Ginette Camiré,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat des matériaux de chez Émile Bilodeau et Fils Inc. pour la réfection de la toiture du Centre Municipal pour un montant approximatif de 9 024\$ plus les taxes.

43-02-2020

**DEMANDE DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE, RESTAURATION/DÉGUSTATION SUR LES SITES AGROTOURISTIQUES :**

Considérant que le tourisme est en plein essor en Nouvelle-Beauce depuis quelques années;

Considérant que les activités agrotouristiques permettent de diversifier les activités agricoles;

Considérant la demande croissante de projets agrotouristiques sur le territoire de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que la MRC a mis en place Destination Beauce dans le but de promouvoir le territoire de la Beauce;

Considérant que le Schéma d'aménagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce n'a pas d'orientation en lien avec l'agrotourisme, notamment pour les entreprises qui dispensent des services de restauration et/ou de dégustation de produits transformés sur un site d'où origine la matière première;

Considérant que le Schéma d'aménagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce devrait être révisé afin d'autoriser la restauration et/ou la dégustation sur des sites agrotouristiques, et que ces services ne soient pas considérés comme des immeubles protégés en terme de cohabitation des usages en zone agricole;

Considérant que les dispositions actuelles du Schéma d'aménagement empêchent ces entreprises de déposer des demandes d'autorisation à ces fins auprès de la CPTAQ;

Considérant que les entrepreneurs sont freinés par la réglementation actuelle dû au schéma d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de débiter immédiatement le processus de révision du Schéma d'aménagement afin de tenir compte de la nouvelle réalité des entreprises agrotouristiques de la Nouvelle-Beauce.

44-03-2020

**DEMANDES DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD – FESTIVAL DU JOKER DU 11 AU 14 JUIN 2020:**

Considérant que L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard organisera un festival du 11 au 14 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise à L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard :

- 1) l'utilisation du stationnement du Centre Municipal pour ériger un chapiteau;
- 2) l'accessibilité du Centre Municipal et la possibilité d'emprunter des tables et des chaises;
- 3) occuper les lieux au 555 rue Vaillancourt;

De plus, le conseil municipal autorise une contribution financière de 1 500 \$.

45-03-2020

**32<sup>E</sup> SOUPER ANNUEL DES JEUNES GENS D’AFFAIRES DE LA NOUVELLE-BEAUCE :**

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,  
Appuyé par M. Raymond St-Onge,  
Et résolu à l’unanimité :

Que le conseil municipal autorise l’achat d’un billet pour le 32<sup>e</sup> souper des jeunes gens d’affaires organisé par le Développement économique Nouvelle-Beauce le 22 avril prochain au coût de 80 \$ plus les taxes.

46-03-2020

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT – DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN DE BEAUCE-NORD :**

Il est proposé par M. Francis Gagné,  
Appuyé par M. Jacques Lirette,  
Et résolu à l’unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 125 \$ pour la campagne de financement de Leucan de Beauce-Nord lors du défi têtes rasées. Cet organisme soutient les enfants atteints de cancer et leur famille.

47-03-2020

**AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE (SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER) :**

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu’environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c’est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d’un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l’accès à un réseau d’aide, l’information basée sur les dernières données probantes et la défense de l’intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu’elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l’entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

48-03-2020

**CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Proposé par M. Francis Gagné,  
Appuyé par M. Jacques Lirette,  
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à  
20 h 45.

---

André Gagnon, maire

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière